

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

http://www.siaes.com

Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



PROMOTION DE GRADE 2012 : HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIES

Le contingent de promus est fixé à 354 cette année (7,12 % des candidats). Il diminue légèrement mais est proportionnellement le plus élevé depuis trois ans. Rappel : 358 promotions en 2011 (7,06 % des candidats) ; 361 en 2010 (7,04 % des candidats) et 385 en 2009 (7,28 % des candidats).

Le nombre de candidats au 11^{ème} échelon diminue fortement depuis plusieurs années et est désormais nettement inférieur au contingent de promus. Cela a pour conséquence une forte augmentation du nombre de promus au 10^{ème} échelon et même quelques promotions de candidats au 9^{ème} échelon. Les promotions 2011 se répartissaient ainsi : 64,5 % au 11^{ème} échelon, 34,1 % au 10^{ème} échelon et 1,4 % au 9^{ème} échelon. Voir la répartition des promotions 2012 sur votre fiche.

Un très important travail préparatoire a été réalisé lors du Groupe de Travail du 31 Mai durant lequel les commissaires paritaires du **SIAES** sont, comme à l'accoutumée, activement intervenus.

Les commissaires paritaires du **SIAES** ont dénoncé, statistiques à l'appui, les disparités importantes, persistantes et incompréhensibles, entre disciplines et entre établissements concernant la répartition des avis. L'appréciation du Recteur et les points afférents (de 0 à 80) reposent en grande partie sur ces avis qui revêtent donc pour les candidats une importance extrême. Dans le cadre d'une évaluation « au mérite », l'objectivité et l'équité doivent être garanties. L'avis « Sans opposition » n'est pas un avis neutre, il correspond à un « avis réservé » et se révèle souvent un frein à la promotion.

Les enseignants de certaines disciplines font l'objet d'une évaluation particulièrement sévère, voire bloquante, alors que la quasi totalité des enseignants d'autres disciplines bénéficient d'avis « Très favorable » ou « Favorable » qui les placent dans les meilleures dispositions pour obtenir une promotion. Les enseignants de Provençal, particulièrement précarisés par leur affectation sur 3 ou 4 établissements parfois éloignés, sont particulièrement pénalisés par les avis du corps d'inspection (aucun avis « Très favorable » et 77,78 % d'avis « Sans opposition »).

Dans plus de 170 d'établissements un avis « Très Favorable » ou « Favorable » a été attribué par le chef d'établissement à 90 % ou plus des promouvables. Dans plus de 280 établissements un avis « Très Favorable » ou « Favorable » du chef d'établissement a été attribué à 60 % ou plus des promouvables. **A contrario dans d'autres établissements aucun avis « Très Favorable » n'a été attribué** (Collège des Hautes Vallées Guillemestre, Collège Château Forbin Marseille, Collège Jean Moulin Marseille, Lycée P. G de Gennes Digne etc ...). Enfin, dans un nombre non négligeable d'établissements le quota de 20 % d'avis « Très favorable » (certes non obligatoire) est très loin d'être atteint.

Echelon au 31/12/2011	Candidats 2012	Candidats 2011	Candidats 2010
11 ^{ème} échelon	231 (4,64 %)	310 (6,11 %)	439 (8,57 %)
10 ^{ème} échelon	996 (20,02 %)	1031 (20,33 %)	1019 (19,88 %)
9 ^{ème} échelon	1450 (29,15 %)	1367 (26,96 %)	1274 (24,86 %)
8 ^{ème} échelon	1282 (25,77 %)	1408 (27,77 %)	1454 (28,37 %)
7 ^{ème} échelon	1016 (20,42 %)	955 (18,83 %)	939 (18,32 %)
TOTAL	4975	5071	5125

Chef d'établissement	Avis 2012	Avis 2011	Avis 2010
Très favorable	994 (19,98 %)	989 (19,50 %)	998 (19,47 %)
Favorable	3331 (66,96 %)	3326 (65,59 %)	3416 (66,65 %)
Réservé	612 (12,30 %)	706 (13,92 %)	656 (12,80 %)
Défavorable	38 (0,76 %)	50 (0,99 %)	55 (1,07 %)
TOTAL	4975	5071	5125

Corps d'inspection	Avis 2012	Avis 2011	Avis 2010
Très favorable	924 (18,57 %)	941 (18,56 %)	792 (15,45 %)
Favorable	2460 (49,45 %)	2335 (46,05 %)	2325 (45,37 %)
Réservé	1549 (31,14 %)	1749 (34,49 %)	2008 (39,18 %)
Défavorable	42 (0,84 %)	46 (0,91 %)	47 (0,92 %)
TOTAL	4975	5071	5125

Disciplines où la somme des % d'avis « Très Favorable » et « Favorable » des corps d'inspection est la plus élevée.

LETTRES CLASSIQUES	96,43 %
LETTRES MODERNES	95,74 %
EDUCATION MUSICALE	94,49 %
SES	91,95 %
STMS	90,91 %
PHILOSOPHIE	79,22 %
TECHNOLOGIE	77,19 %

ALLEMAND	76,47 %
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	75,71 %
ANGLAIS	75,00 %
ARTS PLASTIQUES	74,23 %
DOCUMENTATION	72,26 %
ITALIEN	68,47 %

Disciplines où la somme des % d'avis « Défavorable » et « Sans Opposition » des corps d'inspection est la plus élevée.

PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE	81,40 %
OCCITAN - LANGUE D'OC	77,78 %
MATHEMATIQUES	65,48 %
PHYSIQUE CHIMIE	58,18 %
ECONOMIE ET GESTION	56,54 %

Disciplines où le % d'avis « Défavorable » des corps d'inspection est le plus élevé.

ARTS APPLIQUES	13,64 %
STMS	4,55 %
ITALIEN	3,60 %
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	2,48 %

Établissements où le % d'avis « Défavorable » du chef d'établissement est le plus élevé.

CLG H. BARNIER MARSEILLE 16 ^{ème}	16,67 %
CLG MARCEL PAGNOL PERTUIS	11,54 %
CLG JEAN MOULIN SALON DE PROVENCE	11,11 %
CLG LES MATAGOTS LA CIOTAT	9,52 %
CLG JEAN GIONO ORANGE	9,52 %
LYCEE VAUVENARGUES AIX EN PCE	6,12 %

Établissements où la somme des % d'avis « Défavorable » et « Sans Opposition » du chef d'établissement est la plus élevée.

CLG MARCEL PAGNOL MARTIGUES	71,43 %
CLG COUSTEAU ROGNAC	66,67 %
CLG HENRI FABRE VITROLLES	62,50 %
CLG PIERRE MATRAJA SAUSSET LES PINS	61,90 %
CLG JULES VERNE LE PONTET	56,52 %
CLG FREDERIC JOLIOT-CURIE AUBAGNE	50,00 %
CLG LES HAUTS DE PLAINE LARAGNE	50,00 %
CLG LONGCHAMP MARSEILLE 1 ^{er}	50,00 %
CLG JEAN MOULIN SALON DE PROVENCE	50,00 %
CLG J. D'ARBAUD VAISON LA ROMAINE	50,00 %
CLG JEAN GIONO ORANGE	47,62 %
CLG YVES MONTAND ALLAUCH	44,83 %

Retrouvez les statistiques exhaustives réalisées par l'équipe des commissaires paritaires **SIAES** sur www.siaes.com :

- Avis des corps d'inspection discipline par discipline.
- Avis des chefs d'établissement établissement par établissement.

Les Commissaires Paritaires Certifiés du **SIAES** :

Jean Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETÉ - Virginie VOIRIN (VERNEUIL)

Le **SIAES** estime normal que l'ancienneté soit prise en compte, mais il ne récusé pas pour autant le « mérite », car le travail de chacun doit être reconnu à sa valeur. Cela à l'expresse condition que le mérite soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui est loin d'être le cas jusqu'ici, quels que soient les efforts faits par le Rectorat pour conseiller en ce sens chefs d'établissement et IPR.

Trop d'avis restent ainsi sujets à caution et à discussion, et particulièrement pour celles et ceux qui, susceptibles d'être promus, ne le sont pas par suite d'un avis qui les pénalise lourdement et sur lequel un doute peut être émis. Non pas un doute de surestimation de soi-même, toujours possible, mais un doute objectif quand il y a par exemple changement d'avis d'une année à l'autre, sans motif évident. Ainsi pour des avis passés de « Très Favorable » à « Favorable », ou de « Favorable » à « Sans Opposition », privant ainsi d'une promotion prévisible tel ou tel collègue, tout près de la barre l'an dernier et loin derrière cette année ! Si une « explication » peut être assez facilement obtenue du côté des chefs d'établissement, que l'on a « sous la main », la chose est plus délicate lorsqu'il s'agit d'un avis « Inspection »... alors qu'aucune inspection n'a eu lieu entre temps ! Et on est naturellement fondé à s'interroger sur les raisons objectives ayant pu motiver cette modification à la baisse, comme on pourrait aussi le faire pour une hausse... il est vrai plus facilement acceptée ou jugée normale !

Nous sommes donc encore loin d'une appréciation satisfaisante et juste du « mérite », et il convient d'être très vigilant sur les avis formulés.

Le **SIAES** demande à ce titre une transparence totale, avec la possibilité, comme pour la notation administrative, de « réclamation » avant la décision finale du Recteur, ce qui suppose de revoir tout le calendrier des opérations.

Nous conseillons à tous les professeurs concernés par cette situation « régressive » de saisir par écrit l'inspection pour signaler le fait et en demander les raisons, et porter réclamation le cas échéant.

N'hésitez pas également à nous contacter pour prendre conseil.

Professeur Certifié : RECLASSEMENT			
Classe normale		Reclassement dans le grade hors classe au 01/09/2012	
Echelon 11 (ancienneté > 3 ans)	<i>indice 658</i>	Echelon 6 (ancienneté non conservée)	<i>indice 741</i>
Echelon 11 (ancienneté < 3 ans)	<i>indice 658</i>	Echelon 5 (ancienneté conservée)	<i>indice 695</i>
Echelon 10 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	<i>indice 612</i>	Echelon 5 (ancienneté non conservée)	<i>indice 695</i>
Echelon 10 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	<i>indice 612</i>	Echelon 4 (ancienneté conservée)	<i>indice 642</i>
Echelon 9 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	<i>indice 567</i>	Echelon 4 (ancienneté non conservée)	<i>indice 642</i>
Echelon 9 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	<i>indice 567</i>	Echelon 3 (ancienneté conservée)	<i>indice 601</i>
Echelon 8 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	<i>indice 531</i>	Echelon 3 (ancienneté non conservée)	<i>indice 601</i>
Echelon 8 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	<i>indice 531</i>	Echelon 2 (ancienneté conservée)	<i>indice 560</i>
Echelon 7 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	<i>indice 495</i>	Echelon 2 (ancienneté non conservée)	<i>indice 560</i>
Echelon 7 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	<i>indice 495</i>	Echelon 1 (ancienneté conservée)	<i>indice 495</i>

Professeur Biadmissible : nous contacter pour le reclassement

Grille indiciaire en vigueur :

Classe Normale	Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Biadmissible		366	400	436	457	483	500	527	567	612	658
Certifié, EPS, PLP, CPE		349	376	432	445	458	467	495	531	567	612	658
Hors Classe	Échelons	1	2	3	4	5	6	7	Valeur du point d'indice : 55,5635 €			
	Certifié, EPS, PLP, CPE		495	560	601	642	695	741	783			

Tableau d'avancement d'échelon
Hors classe des Certifiés

Echelons hors classe	Durée d'échelon	Echelons hors classe	Durée d'échelon
1 ^{er} → 2 ^{ème} → 3 ^{ème} → 4 ^{ème} → 5 ^{ème}	2 ans et 6 mois par échelon	5 ^{ème} → 6 ^{ème} → 7 ^{ème}	3 ans par échelon

Le rythme d'avancement à la hors classe est automatique (voir ci-dessus). Il faut effectuer 6 mois dans son nouvel échelon (nouvel indice) pour qu'il soit pris en compte pour le calcul de la retraite.

Toutes les informations sur votre carrière sont en ligne sur www.siaes.com
http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes_votre_carriere.htm



**Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille**



Bulletin d'adhésion

Mademoiselle Madame Monsieur

Bulletin d'adhésion également téléchargeable sur <http://www.siaes.com>
ou envoyé sur simple demande.

NOM (en majuscules) : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Discipline :

Corps : Classe normale Hors classe Échelon :

POSTE FIXE Établissement :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Établissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Retraité(e) Stagiaire Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :
Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,
pour tout renseignement, information, aide...*

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au **SIAES!**
La cotisation court sur 365 jours.
En réglant votre cotisation en Juin 2012,
vous serez adhérent(e) jusqu'en Juin 2013.

Cotisations 2012/2013	Classe normale		Hors classe
	1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
<p align="center">Stagiaires : 35 € Retraités : 32 €</p> <p align="center">MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €</p>			

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation.

Possibilité de paiement fractionné :

Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso (voire exceptionnellement 3 ou 4 chèques en cas de difficultés financières).

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2012 EST DE 66 % :

une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 €
une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 €
une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 €
une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 €
une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €

une cotisation de 95,00 € ne vous coûte réellement que 32,30 €
une cotisation de 99,00 € ne vous coûte réellement que 33,66 €
une cotisation de 108,00 € ne vous coûte réellement que 36,72 €
une cotisation de 112,00 € ne vous coûte réellement que 38,08 €

À comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!

La cotisation ouvre droit aux services du S.I.A.E.S., bien évidemment, à l'envoi des « Courriers du S.I.A.E.S. » et « Lettres du S.I.A.E.S. », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (en particulier « Spécial Mutation », guide TZR, EPS, ...).

Le S.I.A.E.S. se veut enfin un syndicat PROCHE des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone et, en permanence, par mail.